

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE : Direction Territoriale de la Transformation et de l'Innovation

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont-Saint-Vincent et des EHPAD de Toulon-sur-Arroux, de Couches et d'Epinac,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu La Loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;
- Vu Le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;
- Vu Le décret n°2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu Le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7, D6143-33 à D6143-35 et D6143-38 ;
- Vu L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 2 février 2022 nommant Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont-Saint-Vincent, de Toulon-sur-Arroux, et des EHPAD de Couches et de Fougerolles à Epinac (Saône-et-Loire) ;

DECIDE

Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, Directeur Général des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, d'Autun, de Chagny, de La Guiche - Mont-Saint-Vincent et des EHPAD de Toulon-sur-Arroux, de Couches et d'Epinac concernant la Direction Territoriale de la Transformation et de l'Innovation du CH Chalon-sur-Saône William Morey.

La présente décision exclut le champ d'application des délégations relatives à la fonction achats.

Article 2 - Délégués

Monsieur Stéphane KIRCHE, Directeur Général Adjoint
Monsieur Alexandre BENOIST, Directeur des Technologies de la Santé, de l'Innovation et de l'Ingénierie Clinique
Monsieur Benjamin MALOT, Directeur des Services Numériques
Monsieur Laurent RATHOUI, Ingénieur
Madame Isabelle CHARLES, Ingénieure
Monsieur Jérôme GARET, Ingénieur
Madame Audrey BELLISARIO, Ingénieure
Madame Claudine DESBROSSES, Ingénieure
Monsieur Eric TOQUE, Directeur des Travaux, Infrastructures et Sécurité et du Développement Durable
Monsieur Franck PLASSARD, Ingénieur
Monsieur Cyril BREDON, Technicien Supérieur Hospitalier
Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER, Directeur des Achats, Marchés, Logistique
Madame Angélique MARECHAL, Attachée d'Administration Principale
Monsieur Alexandre MOYAERTS, Ingénieur
Monsieur Emmanuel CLAIRE, Ingénieur
Monsieur Gilles PLESSIS-COUILLAUD, Technicien Supérieur Hospitalier
Madame Graziella DALLAVALLE, Attachée d'Administration Hospitalière
Madame Maimouna AUDARD, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 3 - Périmètre

Monsieur Stéphane KIRCHE reçoit, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
 - Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
 - Des notes de service
 - De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
 - Des actes relatifs aux tarifs des prestations
 - Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
 - Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
 - Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
 - Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
 - Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
- L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances et aux admissions (convention de mise en place de la procédure de tiers payant avec les mutuelles ou leurs fédérations)
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Direction des Technologies de la Santé, de l'Innovation et de l'Ingénierie Clinique

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA et de Monsieur Stéphane KIRCHE, Monsieur Alexandre BENOIST reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
 - Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
 - Des notes de service
 - De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
 - Des actes relatifs aux tarifs des prestations
 - Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
 - Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
 - Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
 - Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
 - Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
- L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Ingénierie Biomédicale, Clinique, Cesitech Santé

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Alexandre BENOIST, Monsieur Laurent RATHOUIS, Madame Isabelle CHARLES et Monsieur Jérôme GARET reçoivent une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
 - Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
 - Des notes de service
 - De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
 - Des actes relatifs aux tarifs des prestations
 - Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
 - Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
 - Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
 - Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
 - Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
- L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances

- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Systeme d'Information et Numérique en Santé

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Alexandre BENOIST, Monsieur Benjamin MALOT et Madame Audrey BELLISARIO reçoivent une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
 - Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
 - Des notes de service
 - Des courriers relatifs à la passation et à l'exécution des marchés / accords-cadres
 - De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
 - Des actes relatifs aux tarifs des prestations
 - Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
 - Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
 - Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
 - Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
 - Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
- L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Alexandre BENOIST, Madame Claudine DESBROSSES reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
 - Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
 - Des notes de service
 - De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
 - Des actes relatifs aux tarifs des prestations
 - Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
 - Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
 - Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
 - Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
 - Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
- L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Direction Travaux - Infrastructures et Sécurité - Développement Durable

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE, Monsieur Eric TOQUE reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique

- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Eric TOQUE, Monsieur Franck PLASSARD reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Service sécurité

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric TOQUE et de Monsieur Franck PLASSARD, Monsieur Cyril BREDON reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général, les procès-verbaux de la commission de sécurité.

Direction des Achats, Logistiques et Services Economiques

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE, Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER, Madame Angélique MARECHAL et Monsieur Alexandre MOYAERTS reçoivent une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service

- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Cellule des marchés

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER, Madame Angélique MARECHAL reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Unité Centrale de Préparation des Repas

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER, Monsieur Emmanuel CLAIRE et Monsieur Gilles PLESSIS-COULLAUD reçoivent une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Services logistiques (transport / lingerie / magasin hôtelier)

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER, Monsieur Alexandre MOYAERTS reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Assistants Hôteliers

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA, de Monsieur Stéphane KIRCHE et de Monsieur Michael GRIVEL-BERTHIER, Madame Graziella DALLAVALLE reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances
- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Direction de la Communication

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Philippe COLLANGE-CAMPAGNA et de Monsieur Stéphane KIRCHE, Madame Maimouna AUDARD reçoit une délégation permanente pour signer au nom du Directeur Général tous les courriers, notes internes, actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance
- Des échanges (courriers, ...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
- Des notes de service
- De tous les documents concernant les achats et marchés, à l'exception de ceux prévus à la délégation de signature achat
- Des actes relatifs aux tarifs des prestations
- Des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange et l'affectation d'immeubles
- Des actes concernant la constitution et la participation à une des formes de coopération revues au titre III du livre Ier de la présente partie ou des réseaux mentionnés à l'article L. 6321-1 du Code de la Santé Publique
- Les actes concernant la prise de participation et la création de filiale mentionnées à l'article L 6145-7 du Code de la Santé Publique
- Des actes relatifs aux baux emphytéotiques en application de l'article L. 6148-2 du Code de la Santé Publique
- Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques aux finances

- Des transactions conclues en vertu des dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

Article 4 - Obligations

La présente décision est assortie de l'obligation :

- De respecter la législation / réglementation en vigueur
- De tenir informé le Directeur Général des courriers, courriels, notes internes, actes et documents qui justifient d'être portés à sa connaissance

Article 5 - Annulation

La présente décision annule et remplace toutes les décisions antérieures en la matière.

Article 6 - Date d'effet

La présente décision est applicable à compter du 28 avril 2026.

Article 7 - Modalités de publicité

La présente décision sera notifiée aux délégataires.

Elle sera portée à la connaissance du :

- Président du Conseil de Surveillance
- Comptable public

Du CH Chalon-sur-Saône William Morey avec les modèles des signatures des délégataires.

Elle sera également :

- Consultable sur le site internet et le tableau d'affichage idoine du CH Chalon-sur-Saône William Morey ;
- Transmise à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire publiée pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Chalon-sur-Saône, le 28 avril 2026.

Philippe COLLANGE CAMPAGNA
Directeur Général,

